

SY by Cegecim

Dématérialisation des factures

Le TOP 6 des avantages





LE COMPTE À REBOURS A DÉMARRÉ

Alors que les entreprises ont déjà en partie engagé la digitalisation de leurs processus, une transformation digitale plus profonde s'amorce avec les évolutions réglementaires de la facture électronique en France dans les relations B2B imposant aux entreprises de se tenir prêtes dès 2024.

- ✓ Contraintes réglementaires
- ✓ Crise économique et sanitaire
- ✓ Nouvelles organisations du travail
- ✓ Démarche RSE

Et si vous aussi vous passiez à la dématérialisation de vos factures ?

Rappel

La dématérialisation c'est quoi ?

C'est un processus complet de digitalisation qui permet de générer un document directement au format numérique, à partir d'un système d'information.

Quels types de documents peut-on dématérialiser ?

Tout est dématérialisable ! Factures, fiches de paie, contrats de travail, bons de livraison, commandes, notes de frais... **A ne pas confondre cependant avec la numérisation qui consiste seulement à transformer un document papier en document numérique.**

La dématérialisation va donc entraîner une transformation de la collecte, de la restitution, et de la transmission de l'information du document par rapport au flux papier, et conduire à une **réflexion de digitalisation autour des processus de l'entreprise.**

01



Objectif zéro papier, le premier pas vers une démarche RSE



La suppression du papier est la **première étape vers la dématérialisation** et s'intègre plus que jamais dans la politique RSE des entreprises. Selon **l'ADEME**, un salarié français consomme en moyenne 70 à 85 kg de papier par an. Une telle consommation de papier a un impact majeur sur l'environnement et engendre des dépenses significatives. Par ailleurs le papier présente de nombreux inconvénients. Onéreux, les processus papier sont difficiles à intégrer aux workflows et engendrent des risques de sécurité. La suppression du papier entraîne logiquement un gain de temps de travail pour vos collaborateurs. Votre équipe est plus réactive, et se concentre sur des tâches à plus forte valeur ajoutée en passant moins de temps au photocopieur. Toutes les tâches chronophages et les coûts liés à la gestion du papier disparaissent : approvisionnement en fournitures, mise sous pli, affranchissement, déplacement lié au circuit du document, stockage, ...

Sans papier, vous renforcez la sécurité et la traçabilité de l'information, améliorez **l'efficacité dans la gestion** de vos documents, **économisez de l'argent**, **gagnez de l'espace** sur votre lieu de travail, mettez en place sereinement votre organisation de télétravail, et **réduisez votre impact environnemental !**

Cet objectif zéro papier fait partie intégrante de la **démarche RSE des entreprises**, désormais prioritaire pour les directions financières dont 85%* estiment que **la crise sanitaire a accéléré son intégration** dans leurs enjeux. La facturation électronique participe aux efforts engagés par les entreprises en matière de développement durable.

*Étude PwC "Priorités 2022 des Directions Financières"

Le saviez-vous ?

Une facture papier a une empreinte carbone,
33 fois plus élevée qu'une facture digitale SY !
Et une signature manuscrite,
13 fois plus élevée que la signature électronique SY.

DÉCOUVREZ NOTRE INFOGRAPHIE

02



Efficacité opérationnelle et collaboration renforcée

La dématérialisation permet d'améliorer l'efficacité opérationnelle de l'entreprise. Pourquoi ?

Tout simplement parce qu'elle entraîne une simplification et une accélération des processus associés au document dématérialisé.

Le traitement des factures implique de nombreuses tâches répétitives liées au flux papier associé (impression, mise sous pli, envoi, classement, validation, mise en paiement, relances, gestions des litiges, archivage etc.). La dématérialisation des factures permettra **d'automatiser tous ces process** et générera ainsi un gain de temps notable qui sera reporté sur des tâches à plus forte valeur ajoutée. Gage d'efficacité, elle permet ainsi **d'accroître la productivité**, en permettant à vos collaborateurs de se **recentrer sur leur cœur de métier**, en délaissant peu à peu les tâches répétitives chronophages. Vos équipes sont plus efficaces et les **collaborateurs sont valorisés**.

Des échanges simplifiés entre les différentes parties prenantes, pour une efficacité collective renforcée !

Cette efficacité et la productivité qui en découle, vont simplifier la relation entre les différentes parties prenantes au processus de facturation.

D'une part entre les collaborateurs en interne. Pourquoi ?

Car la dématérialisation va **fluidifier toute la chaîne de facturation** : circulation des documents, circuit d'approbation, validation, mise en paiement, archivage et traçabilité des données. Autant de process qui vont faciliter le travail entre les collaborateurs au sein d'une même entreprise, répondre aux enjeux d'organisation de travail des équipes qui en ont la charge, et contribuer à l'accélération de leur traitement.

D'autre part entre les partenaires clients / fournisseurs. Comment ?

La dématérialisation fiscale des factures est le **point d'entrée de la digitalisation de toute la chaîne comptable**, de la transmission des factures à leur règlement, atout majeur pour l'entreprise et pour ses clients. En effet l'automatisation et l'intégration des factures dématérialisées dans vos outils métiers, permettent de limiter les risques liés aux erreurs de saisie et à la fraude, et de bénéficier d'une meilleure sécurité pour une satisfaction client optimale.

Un **réseau de dématérialisation** profite à l'ensemble des partenaires, clients et fournisseurs, les uns avec les autres et non les uns indépendamment des autres, car la digitalisation permet de s'appuyer sur des **outils collaboratifs pour faciliter la relation clients/fournisseurs**.

Le saviez-vous ?

Le réseau SY connecte plus de 2 000 000 d'entreprises !

03



Des économies qui ne sont plus à prouver !

La dématérialisation c'est avant tout une **source d'économies** ! vous pouvez dire **adieu à tous les frais liés à l'impression** des documents : ramettes de papier, cartouches d'encre, imprimantes et frais inhérents à leur entretien. Les frais liés à l'envoi et à l'acheminement des documents vont également disparaître en passant à la dématérialisation. **Adieu aussi à l'archivage physique**. Perte de temps et de productivité pour les personnes qui ont en charge la gestion du stockage, le tri, et l'entretien. L'archivage demande aussi beaucoup de place pour les documents papier, pour l'emplacement des machines et pour les stocks de papier, encombrant et coûteux.

Même si les avantages de la dématérialisation des factures fréquemment mis en avant sont en avant tout d'ordre organisationnel, et correspondent aux effets attendus d'une **rationalisation et d'une traçabilité du circuit de facturation**, les économies qu'elle permet sont indéniables. Selon le Ministère de l'Économie des Finances et de la Relance, le passage à la facturation électronique représentera un **gain pour l'économie d'au moins 4,5 milliards d'euros**. Outre l'aspect économique liés aux coûts d'une facture papier, la facture électronique vous permet **d'éviter toute erreur de gestion physique** de celle-ci (archivage dans un mauvais dossier, perte de document, les altérations par le temps ou autre évènement). La marge d'économie à réaliser est alors très importante !

Une transformation digitale est synonyme de **rapidité et d'instantanéité** vs l'envoi postal d'un document nécessitant un ou plusieurs jours jusqu'à la réception. Un gain de temps dans les processus mais aussi dans la **réactivité, et l'efficacité opérationnelle des équipes**. Et qui dit gain de temps, dit économies financières !

Le saviez-vous ?

En dématérialisant vos factures avec SY, vous :

- Économisez jusqu'à 80% sur chaque facture émise
- Traitez + X10 rapidement vos factures

Calculez vos économies

FAITES LE TEST

04



Une facturation sécurisée de bout en bout dans un contexte de crise sanitaire

La crise sanitaire mondiale a bouleversé les organisations dans le monde du travail et a mis les entreprises en difficulté pour s'adapter au travail à distance, mettant en exergue la **nécessité d'assurer une continuité d'activité**. Les périodes de confinement et le télétravail généralisé ont considérablement impacté l'ensemble des services, mais ce sont surtout les directions administratives et financières qui en ont le plus souffert. En effet selon une étude de PwC « Priorités 2021 des Directions Financières » **33% des DAF ont pointé le manque de digitalisation de leurs processus comme principale difficulté pour la mise en place du télétravail**. L'un des processus le plus impacté pendant la crise sanitaire ayant été le traitement des factures. Par ailleurs les entreprises ont subi des délais de règlement de leurs factures très longs. Lourds de conséquences ces retards de paiement, en plus du non-respect de la loi, entraînent des frais de relances et de recouvrement, et une nuisance de la relation client / fournisseur.

Comment le papier en a-t-il été le premier responsable ?

Perte des documents, ralentissement de la distribution du courrier et manque de fluidité dans la circulation des informations du fait de l'éloignement des collaborateurs, et de l'inaccessibilité à leurs outils de travail. La facturation électronique permet de **s'affranchir de tous ces risques et contraintes liées au papier**. Elle facilite la réception des factures par le bon interlocuteur, permet de **mieux piloter** leur traitement, **fiabilise la traçabilité** des échanges et **assure la continuité d'activité** des équipes comptables. Les délais de paiement sont écourtés et la trésorerie est maîtrisée.

Même si 70% des entreprises déclarent avoir mis en place la facturation électronique, il y a une disparité entre les grandes entreprises et les PME, dont une sur deux de moins de 500 salariés n'a pas encore engagé la digitalisation de sa facturation (étude Ifop/Quadiant 2021).

Un constat qui se heurte évidemment au recours du télétravail occasionnel ou régulier, désormais installé dans la culture des entreprises et préconisé par le gouvernement dans cette période de lutte contre la pandémie. **La facture électronique répond aux nouvelles organisations de travail** des équipes et répond aux **exigences de mobilité des collaborateurs**, aspirant à plus de flexibilité. Il faut pouvoir suivre l'état de ses factures, valider celles-ci **n'importe où n'importe quand**.

Aujourd'hui il y a une réelle nécessité à digitaliser tout le processus facturation pour garantir une continuité de son activité, s'adapter aux nouvelles organisation du travail, se prémunir de tout risque dans un contexte sanitaire incertain, sécuriser sa chaîne de facturation bout en bout et se mettre en conformité. Nécessité, oui, mais voyez-y surtout une opportunité !

Pour en savoir plus

« Le recours à la dématérialisation dans le cadre du télétravail »

LIRE L'ARTICLE

05



La conformité, obligation et opportunité

La réforme de la facture électronique

Dans un objectif de lutte contre la fraude à la TVA et sous l'impulsion des réformes internationales en matière de contrôle périodique et continu des transactions (CTCs : « Continuous Transaction Controls »), le gouvernement français, au travers de l'article 153 de la Loi de Finances pour 2020, adopte une réforme de généralisation de la facturation électronique entre assujettis dès 2024. Un compte à rebours qui a déjà commencé !

En, effet, la mise en conformité des processus et des documents est un enjeu majeur pour 53% des entreprises (étude Markess 2021). Et pour cause, l'obligation entre en vigueur pour les grandes entreprises en émission et toutes les entreprises en réception à compter du 1^{er} juillet 2024, avec une généralisation progressive en émission pour les ETI et PME-TPE respectivement au 1^{er} janvier 2025 et au 1^{er} janvier 2026. Ce calendrier de déploiement sera précédé par une phase d'expérimentation tout au long du 1^{er} semestre 2024.

Les évolutions réglementaires sont moteurs de transformation pour les entreprises. Beaucoup vont profiter de cette mise en conformité pour aller plus loin dans l'amélioration et la digitalisation de leurs processus financiers, et transformer cette obligation en opportunité en optimisant, accélérant et fiabilisant les échanges autour de la facture. D'où l'importance de choisir une solution compliant.

Le saviez-vous ?

SY vous accompagne dans la réforme de la facture électronique avec :

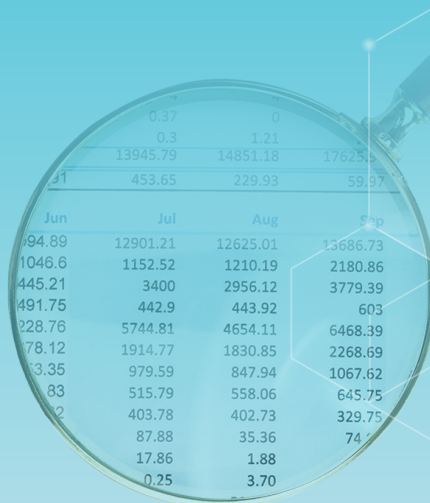
- Son pôle Compliance et une mise en conformité continue de sa solution
- Une participation active aux groupes de travail de la DGFIP et du Forum National de la Facture Electronique (FNFE - MPE)
- Une capacité à accompagner dans le temps sur l'ensemble des enjeux de la dématérialisation fiscale toutes les entreprises quels que soient leur taille et leur secteur d'activité
- Une maîtrise éprouvée des enjeux techniques, fonctionnels et métiers de la digitalisation

**Découvrez notre webinar
dédié à toutes les actualités de la réforme,
et à notre accompagnement**

VOIR LE REPLAY

ZOOM

sur les délais de paiement



| | Jun | Jul | Aug | Sep |
|--|--------|----------|----------|----------|
| | 94.89 | 12901.21 | 12625.01 | 13686.73 |
| | 1046.6 | 1152.52 | 1210.19 | 2180.86 |
| | 445.21 | 3400 | 2956.12 | 3779.39 |
| | 491.75 | 442.9 | 443.92 | 603 |
| | 228.76 | 5744.81 | 4654.11 | 6468.39 |
| | 78.12 | 1914.77 | 1830.85 | 2268.69 |
| | 3.35 | 979.59 | 847.94 | 1067.62 |
| | 83 | 515.79 | 558.06 | 645.75 |
| | 2 | 403.78 | 402.73 | 329.75 |
| | | 87.88 | 35.36 | 74 |
| | | 17.86 | 1.88 | |
| | | 0.25 | 3.70 | |

La **lutte contre les retards de paiement** est un **enjeu majeur pour l'état et la DGCCRF**. Une entreprise doit maîtriser la législation qui la concerne en termes de délais de paiement de ses factures, et mettre en oeuvre tous les outils qui lui permettent de la respecter.

La dématérialisation des factures permet l'automatisation du processus de facturation et l'intégration dans les logiciels comptables ou ERP. La circulation des documents est alors instantanée, les échanges entre les différentes parties prenantes au processus sont fluidifiés, la validation des factures est accélérée.

En effet le **rapprochement automatique des factures** reçues par comparaison à vos commandes et à vos bons de réception, garantit que toute facture fournisseur ainsi validée peut-être payée. Ainsi vous concentrez vos ressources sur la gestion des écarts, vous anticipez les litiges, vous améliorez la communication entre vos équipes, et vous **respectez les délais de paiement dictés par la loi LME**. L'automatisation du traitement permet à l'entreprise de **détecter plus rapidement les erreurs**, ce qui **accélère la résolution des litiges** et **favorise la relation fournisseur**, tout en **respectant ses délais de paiement**.

Ainsi la dématérialisation sécurise la transmission et permet donc d'anticiper les éventuels retards de paiement, et d'améliorer la gestion du poste client. Dès lors qu'une entreprise respecte ses délais de paiement fournisseurs, elle participe au maintien de la **confiance interentreprise**. Une démarche qui illustre également son engagement à veiller à **l'équilibre de tout son écosystème fournisseurs**.

Le saviez-vous ?

Il est recommandé de définir les délais de paiement dans le contrat qui lie les parties. Ces délais de paiements sont négociés mais plafonnés par la loi de Modernisation de l'économie dite loi « LME » :

- **60 jours** à compter de la date d'émission de la facture
- **45 jours** fin de mois avec deux options quant au mode de calcul :
 - > Soit fin de mois après application d'un délai de 45 jours,
 - > Soit 45 jours après la fin du mois.

Comment le passage à la facture électronique permet de respecter les délais de paiement ?

[VOIR NOTRE FICHE MEMO](#)

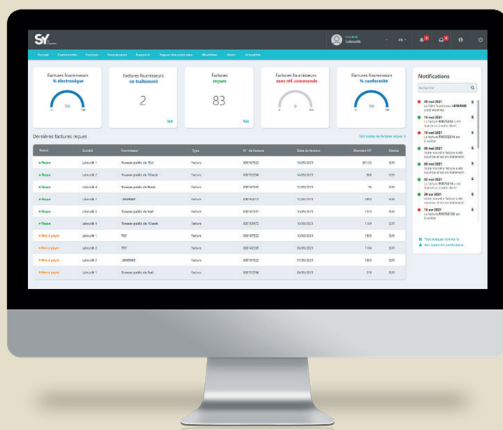
06



Vers toujours plus d'agilité

La crise sanitaire a plongé les entreprises dans un **contexte économique incertain**, et a obligé les directions financières à revoir leurs enjeux. **Aspirant à plus d'agilité**, elles pointent désormais leurs priorités sur le pilotage de la performance pour 40% d'entre elles selon le « Baromètre DAF et digital 2021 » de Spoking Polls (vs 31% en 2020). Un chiffre en croissance qui correspond à ce **besoin d'anticiper pour décider vite**. Alors que l'investissement dans la gestion de la trésorerie était une priorité pour 32% des entreprises en 2020, 52% des DAF le considèrent désormais comme l'enjeu n°1, ce qui montre un vrai **besoin de piloter le cash** dans cette période économique instable, tout en initiant une volonté de **maintenir la confiance dans la relation client/fournisseur**.

La réponse à cet objectif est la dématérialisation des données administratives et financières. Quel que soit le secteur d'activité ou la taille de la société, **la digitalisation** des documents et des données donnera l'accès à des **outils de pilotage et de reporting**. Les tableaux de bords vont permettre **d'améliorer le suivi d'activité en temps réel**, pour **anticiper et réagir plus rapidement**.



En effet face à l'augmentation du volume de données disponibles, la gestion de cette data est très chronophage. Une solution de dématérialisation saura collecter et **gérer les données efficacement**, pour laisser les équipes finance **se concentrer sur l'analyse** de celles-ci en temps quasi réel. L'automatisation va permettre une **simplification de l'accès aux données**, un **contrôle** plus efficace, une qualification de l'information, une **fluidification** et une **accélération** de la circulation, et une **sécurisation** de la donnée.

Ainsi la dématérialisation des factures à travers une solution permet de **recueillir des informations** qui vont permettre aux entreprises de déterminer des **indicateurs pour être performantes** au quotidien. Indicateurs de performance du processus facturation et des équipes, indicateurs de performance financière et indicateurs de performance de la relation fournisseur par exemple.

Savoir s'adapter et choisir les bons outils est donc essentiel pour l'avenir des entreprises, qui veulent en priorité rester compétitives, protéger leur trésorerie et faciliter le travail collaboratif. La transformation digitale de la fonction finance à travers la dématérialisation des factures est un **vecteur de performance** pour l'entreprise.

ALORS N'ATTENDEZ PLUS, IL EST TEMPS DE VOUS METTRE EN ORDRE DE MARCHÉ DÈS MAINTENANT !



A l'heure où les entreprises doivent s'engager dans le passage de la facture électronique, et où les Directions Financières, aspirant à plus d'agilité, sont confrontées à de nouveaux défis :

- Piloter la performance et accélérer la prise de décisions
- Travailler et manager à distance
- Respecter et anticiper les réglementations
- Gérer l'augmentation du volume des données

C'est le bon moment pour profiter de tous les bénéfices qu'offre la dématérialisation !



Quelques points de vigilance à prendre en compte avant de vous lancer :

- La **sécurité des données** est un point important à prendre en compte pour une entreprise souhaitant mettre en place la dématérialisation de ses documents. Il faut s'assurer que votre solution s'appuie sur des **serveurs certifiés répondant aux normes les plus sécurisées**.
- La digitalisation au sein d'une entreprise nécessite une **étude rigoureuse en amont pour sécuriser vos futurs processus**. Pensez à vous faire conseiller et accompagner dans votre projet.
- Soignez la **communication et la formation en interne**. Il s'agit d'un projet d'envergure nécessitant une phase de transformation de vos services. Préparez votre stratégie de conduite au changement.
- Le **choix et l'accompagnement de votre prestataire** de dématérialisation est un **point clé de réussite** de votre projet.

QUI SOMMES-NOUS ?

Cegedim e-business est une BU du Groupe Cegedim coté en bourse à Paris et 6^e éditeur de logiciels en France. Avec plus de 30 ans d'expérience, elle est spécialisée dans la digitalisation du Contract to Pay.

Notre mission est d'accompagner les entreprises dans la transformation et la simplification de leurs processus B2B, en répondant à leurs objectifs actuels, avec notre solution SY by Cegedim.



Pour en savoir plus :

